

## Nouveau paysage culturel en Communauté française

- Alda Greoli a révélé ses décisions sur les 295 demandes de contrats-programmes 2018-2022.
- Un tiers du budget de la Culture au Sud du pays est touché par ces décisions pour les cinq ans à venir, avec des milliers de personnes concernées.

Dossier réalisé par Marie Baudet et Guy Duplat

*“Le gouvernement de la Fédération a suivi ma proposition de revaloriser de 10 millions d’euros l’enveloppe dédiée aux contrats-programme des arts de la scène.”*

**Alda Greoli (CDH)**

Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**P**our la ministre Alda Greoli (CDH) comme pour le secteur culturel, c’était “le” dossier de la législature. Le plus important mais aussi le plus difficile. Elle l’a achevé non sans courage, et avec une grande détermination. Il s’agissait de redessiner tout le paysage culturel, soit un tiers du budget global de la Culture (près de cent millions d’euros), pour le théâtre, la danse, le jeune public, le cirque, les musiques en donnant aux subsides publics toute la clarté et la stabilité nécessaires.

On y retrouve autant des artistes, des compagnies ou des orchestres, que des lieux de diffusion de spectacles, des festivals ou encore des structures de services. Les décisions valent pour les cinq ans à venir (2018-2022), avec des règles claires, objectives, mettant “l’artiste au milieu”.

Des milliers de personnes sont concernées et attendaient ce moment depuis des mois voire des années, vivant souvent dans des institutions ou compagnies subsidiées sur base de simples ave-

nants à leurs contrats-programmes.

Un ultime obstacle s'était présenté mardi (lire nos articles précédents) mais Alda Greoli a poursuivi dans sa voie et a donné ce jeudi tous les chiffres des prochains contrats-programmes et envoyé les courriers à tous les demandeurs de subsides. La pression était devenue très forte. Les différentes fédérations patronales des arts de la scène, des compagnies, etc., avaient publié mercredi des communiqués exhortant la ministre et le gouvernement à ne pas tergiverser et entamer de nouveaux marchandages.

### 59 refus

Comme prévu, il y a des heureux dont les budgets sont en nette hausse et 42 nouveaux entrants bénéficiant d'un premier contrat-programme, mais il y a aussi des déçus, des budgets loin des demandes ou en baisse, voire des institutions ou compagnies qui ne recevront bientôt plus rien. Des recours de leur part restent possibles.

Au total, sur les 295 demandes de contrats-programmes (prolongés ou nouveaux), Alda Greoli en octroie 236 dont 42 bénéficiant pour la première fois d'une aide structurelle. 59 demandes ont été soit renvoyées vers un autre type de subventionnement, soit en "phasing out" (transition) d'un an (vers l'extinction, treize sont dans ce cas), soit rejetées.

Alda Greoli a rappelé jeudi l'historique de ses décisions mais sans rendre public les rapports des commissions d'avis.

### Stabilité

Elle a donné les chiffres globaux: *"Le gouvernement de la Fédération a revalorisé de 10 millions d'euros l'enveloppe dédiée aux contrats-programmes des Arts de la scène (qui passe de 83 à 93 millions, soit 12%), une progression attendue depuis plus de dix ans par les acteurs. Ce rattrapage, combiné avec l'indexation des contrats-programmes, désormais inscrite dans le décret des Arts de la scène, offre enfin aux Arts de la scène la stabilité requise pour assurer des perspectives stables qui vont soutenir les conditions nécessaires à la création."*

Et puis elle a donné le tableau avec tous les chiffres (voir sur le site [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be) pour avoir l'intégralité).

Il y a donc aussi des entrants qui bénéficient d'un premier contrat-programme et de très nombreux autres qui bénéficient d'une hausse mais souvent moindre que celle réclamée après des années de non-indexation. Les détails et noms des demandes qui ont été réorientées ou refusées n'ont par contre, pas été divulgués.

Tous ces chiffres donneront lieu à de nombreux

commentaires.

Alda Greoli a expliqué que les différentes commissions d'avis avaient proposé, au total, des subsides de 115 millions (par rapport à une demande portant sur 130 millions au départ). Il s'est agi ensuite pour son cabinet de ramener ce montant aux 93 millions disponibles.

### Les critères

Les critères qu'elle et son cabinet ont choisis étaient de tenir compte pour chaque demande des pourcentages affectés à la création artistique, à l'emploi artistique et au pourcentage de recettes propres. Au plus ces pourcentages sont importants, au mieux les demandes étaient considérées.

Si l'avis des commissions était favorable, un contrat-programme était quasi automatiquement acquis (sauf pour les centres culturels déjà subventionnés dans un autre cadre budgétaire). Quand les avis étaient "réservés", le cabinet d'Alda Greoli a étudié les demandes en fonction des critères expliqués ci-dessus. Et si l'avis des commissions était négatif (c'était le cas de 55 demandes) le cabinet réévaluait quand même les dossiers et 8 d'entre eux ont donné lieu quand même à des contrats-programmes.

On ne connaît pas la liste des "refusés" ou "réorientés" ou en "phasing out".

Par rapport à ce que Joëlle Milquet avait annoncé en 2015, le festival de Spa alors menacé est cette fois fortement augmenté, le théâtre de La Vallette à Ittre sera en "phasing out" sur un an. On notera par exemple que le Groupov comme le théâtre de Toone n'avaient plus demandé cette fois de contrat-programme, le premier demandant une aide pluriannuelle différente et le second émergeant dorénavant au Patrimoine.

### Forte hausse du secteur jeune public

Pour compenser l'effet des non-indexations successives, il fallait sans doute une hausse de 10%, voire 15%, a-t-on dit. Impossible, mais la hausse globale du budget de 12 % permet à certains théâtres (national, Liège, public, Namur, etc.) des fortes hausses mais pas Charleroi Danses, le Varia, Océan Nord (seulement statu quo). La Balsamine est même en forte baisse.

Un très gros effort est fait vers le théâtre jeune public et le conte avec des subsides nouveaux pour La Montagne magique et la Maison du conte par exemple, et une forte hausse pour la Guimbarde.

Des compagnies accèdent aux contrats-programmes comme le Raoul collectif et le Pop-up. Le théâtre de l'Ancre à Charleroi n'a pu intégrer que

deux tiers de la hausse annoncée début 2017.

Notons enfin le poids important de l'ORW et de l'Orchestre philharmonique royal de Liège (24,5 millions à eux deux).

### Rétroactes

C'est donc l'aboutissement d'un très long dossier. Rappelons que tous les opérateurs en arts de la scène en Communauté française (théâtre, théâtre jeune public, théâtre action, danse, musique classique, non classique et contemporaine, conte, arts forains) désireux d'obtenir un contrat-programme pour la période 2018-2022 avaient dû remettre avant le 17 janvier de cette année, un dossier de demande très détaillé. Au total, il y eut 295 dossiers rentrés ! Un chiffre très impressionnant.

Si beaucoup étaient déjà subsidiés par contrats-programmes ou conventions (catégorie désormais supprimée), un quart des demandes (78) provenaient d'opérateurs (compagnies, individus, lieux) qui ne disposaient jusqu'ici ni de contrats-programmes ni de conventions mais parfois de simples aides ponctuelles.

Les montants demandés excédaient de 50 % l'enveloppe générale pour les contrats-programmes en arts de la scène qui est de 83 millions en 2017. Certes, la ministre a pu obtenir dix millions de plus, bienvenus (une hausse énorme dans le contexte actuel), mais les choix furent très douloureux car le "gap" entre le budget disponible (93 millions) et les demandes (130 millions) restait fort élevé.

La ventilation des dossiers introduits est intéressante avec le théâtre adulte en tête avec 83 dossiers soumis, suivi des musiques non classiques (56 dossiers) et du théâtre jeune public (32). Près de 50 % des dossiers (143 dossiers) ont été introduits par des "structures de création" (les compagnies). Seuls 24 dossiers concernent les "lieux de création" et 16 dossiers les "centres scéniques" (les institutions phare, centres dramatiques et chorégraphiques) mais ces derniers avaient les plus grosses demandes.

### Ultime blocage

Pour le 30 juin, les différentes commissions d'avis ont dû rendre leurs rapports. Plusieurs commissions ont demandé un délai supplémentaire. Le dernier avis n'a été envoyé qu'à la mi-septembre.

Un ultime obstacle s'est présenté mardi quand l'Inspection des finances (IF) a demandé que le dossier passe en gouvernement et ne soit pas décidé par la seule ministre. Alda Greoli a répondu qu'elle tiendrait compte de cet avis sur les deux points soulignés par l'IF (avances du fonds écu-reuil et liquidation des subsides supérieurs à

250000 euros) et présenterait ces points au prochain gouvernement la semaine prochaine, mais qu'elle déciderait seule de l'octroi général des contrats-programmes, ce qu'elle a annoncé ce jeudi, précisant qu'elle a informé ses collègues de tous les chiffres et qu'il n'y a eu "*aucune demande de changement de quoi que ce soit*".

Les lettres ont été envoyées jeudi aux demandeurs et les contrats-programmes précis seront rédigés dans les prochaines semaines.

### Juillet 2015

La démarche qui aboutit maintenant trouvait son origine dans une "Note d'orientation pour une politique théâtrale renouvelée" de 30 pages soumise en juillet 2015 par Joëlle Milquet, alors ministre de la Culture, avec l'ambition "*de remettre l'artiste au centre, de réduire les coûts administratifs au profit de l'artistique, d'augmenter l'aide aux projets*".

Elle voulait déjà tout remettre à plat et décider au même moment de toutes les aides comme cela se fait en Flandre, et non plus au cas par cas, comme auparavant.

Rappelons que trois types de subsides existent. D'abord, les "bourses", la plus petite aide, visant des projets ponctuels. Ensuite les "aides aux projets" (remplaçant à la fois l'ancienne aide aux projets et les conventions, désormais supprimées, au grand dam de certains). Ces aides pourront être octroyées sur un, deux ou trois ans maximum, et les demandeurs doivent remplir un formulaire en sept points.

Enfin, il y aura les contrats-programmes dont il est question aujourd'hui et dont la durée passe de quatre à cinq ans (les premiers iront de 2018 à 2022). Il faut, là, remplir un formulaire très complet d'une vingtaine de points avec les objectifs, les politiques d'accompagnement et de promotion, les types d'activité, les technologies numériques, les publics visés, la politique tarifaire, le volume d'audience pressenti, les budgets prévisionnels explicités par types de dépenses (infrastructures, activités artistiques, fonctionnement), le volume d'emploi, les éventuelles mutualisations ou rapprochements avec d'autres opérateurs, les règles de bonne gouvernance appliquées.

Il est prévu maintenant de changer les commissions d'avis mais, faute de temps, ce point a été remis à 2018.

### Réactions

► **Michèle Noiret (C<sup>te</sup> Michèle Noiret/Tandem)** "*Abasourdie par la nouvelle de la diminution de ma subvention, amputée de près d'un quart du montant actuel. Je communiquerai plus largement*"

après la réception du cabinet qui, je l'espère, explicitera cette pénalité.”

► **Philippe Degeneffe (Mons arts de la scène)** “Notre demande d'augmentation portait essentiellement sur le financement du fonctionnement de deux nouvelles infrastructures que la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire, nous a confiées en 2016 sans un euro d'augmentation de la subvention : le 106 rue de Nimy (notre siège administratif) et Arsonic (salle de concert dont nous avons dû en 2014 financer sur fonds propres à hauteur de 500 000€ la fin des travaux, pourtant à la charge de la Fédération). La quasi-stagnation de notre subvention dans ce contexte est incompréhensible et profondément injuste, surtout après les énormes efforts consentis en 2016 (dont le licenciement de 20 % du personnel!) pour retrouver de la marge à investir dans l'artistique. Je ne peux dès lors que constater que la FWB choisit pour les cinq prochaines années de ne pas aider la principale structure culturelle de la ville qui est, faut-il le rappeler, la capitale culturelle de Wallonie.”

► **Thierry Smits (C<sup>ie</sup> Thor)** “Je ne peux que me réjouir que plusieurs chorégraphes soient bien dotés. Pour ma part, l'augmentation demandée concernait de nouveaux projets (art & société, volet cinéma pour pérenniser certaines œuvres). L'augmentation reçue absorbe à peine le pour cent ôté auparavant. Un choix qui ne me permettra pas d'élargir mon champ de création.”

► **Aires Libres (Concertation des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains)** “Il est positif que quelques compagnies et opérateurs du secteur rue/cirque/forain se voient pour la première fois stabilisés pour 5 ans. Pour autant, avec la compagnie la mieux dotée à 80 000 € et le plus gros opérateur du secteur à 300 000 €, ces décisions ne témoignent pas du rééquilibrage espéré entre les différents domaines des arts de la

scène. Par ailleurs, il faudra attendre d'avoir les montants des aides pluriannuelles pour pouvoir analyser correctement les chiffres du secteur dans sa globalité.”

► **Frédéric Dusenne (C<sup>ie</sup> L'Acteur et l'Écrit)** “Je m'étonne fortement qu'un cabinet, une administration et une instance d'avis qui, en décembre 2016, rendant justice à notre bilan 2013, 2014 et 2015, réévalue notre subvention de fonctionnement à la hausse à concurrence de 120 000 € par an, prenant acte de l'injustice de la coupe sombre qui nous avait été imposée en 2013, décide sur base d'un dossier déposé le 16 janvier suivant de nous rétrograder à 80 000 €. Ce qui semblait juste fin décembre ne l'est donc plus mi-janvier... Il va falloir qu'on m'explique...”

► **La Balsamine** “Un choix désastreux pour la Balsamine ! Une coupe violente dans son budget et ce, malgré sa bonne gouvernance, sa totale transparence et la place centrale donnée aux artistes qui traversent ses scènes !” (sur Twitter)

► **Espace Catastrophe** “Notre secteur (cirque) reste encore dans des financements très largement inférieurs aux autres secteurs historiques... et donc, toujours le parent pauvre des arts de la scène... un peu moins pauvre, certes, mais pauvre quand même ! Nous aurions espéré que, à ce niveau, les lignes bougent plus radicalement.”

## Cirque et arts de la rue

### Catastrophe étoffée

**Espace Catastrophe** passe d'un contrat-programme pour un montant annuel de 182 000 € à 300 000 € dorénavant.

**Latitude 50** de 113 850 € à 200 000 €.

**Chassepierre** de 124 542 € à 150 000 €.

**Hajimé (Carré curieux)** de 29 700 € à 90 000 €.

**Théâtre d'un Jour** de 39 600 € à 80 000 €.

**Balai Bros (Les Argonautes)** de 29 700 € à 70 000 €.

## Conte

### Tous gagnants

**Chiny, Cité des Contes** de 98 934 € à 120 000 €.

**La maison du conte et de la littérature du Brabant-Wallon** de 78 066 € à 100 000 €.

**Maison du conte de Bruxelles** de 0 € à 100 000 €.

**Fédération de conteurs professionnels** de 0 € à 60 000 €.

**Mots et merveilles** de 0 € à 60 000 €.

## Danse

### Les “nouveaux”

**Zoo (Thomas Hauert)** de 0 à 150 000 €

**Wooshing Machine (Mauro Paccagnella)** de 0 à 125 000 €

**Ruda (Ayelen Parolin)** de 0 à 125 000 €

**Rising Horses (Louise Vanneste)** de 0 à 125 000 €

**Nyash (Caroline Cornélis)** de 0 à 125 000 €

**Astragales (Michèle Anne De Mey)** de 0 à 400 000 €

## Interdisciplinaire

**Bingo pour le 210**

**Mons Arts de la Scène** de 5 338 000 € à 5 400 000 €.

**Palais des beaux-arts de**

**Charleroi** de 1 852 000 € à 1 880 000 €.

**Atelier 210** de 0 € à 575 000 €.

**Théâtre 140** de 570 915 € à 600 000 €.

**La Roseraie** de 308 234 € à 150 000 €.

**Théâtre Marni** de 277 473 € à 300 000 €.

**Alternatives théâtrales** de 62 330 € à 63 000 €.

### Musique classique

**Musica Luminis en fanfare**

**Opéra royal de Wallonie – ORW** de 14 507 000 € à 15 500 000 €.

**Orchestre philharmonique royal de Liège – OPRL** de 8 612 000 € à 8 950 000 €.

**Orchestre royal de Chambre de Wallonie – ORCW** de 1 384 000 € à 1 650 000 €.

**Jeunesses musicales** de 986 000 € à 1 050 000 €.

**Musica Luminis** de 0 € à 140 000 €.

### Musique contemporaine

**Ars Musica domine**

**Ars Musica** de 306 000 € à 350 000 €.

**Centre Henri Pousseur** de 253 242 € à 260 000 €.

**Forum des Compositeurs** de 37 000 € à 60 000 €.

**Kastafior** de 72 488 € à 100 000 €.

**Musiques et Recherches** de 162 558 € à 200 000 €.

**Orchestre Strum Und Klang – OSK** de 17 820 € à 35 000 €.

**Sub Rosa** de 68 528 € à 80 000 €.

### Musique non classique

**Rockerill double**

**Court-Circuit ASBL** de 173 250 € à 325 000 €.

**ASBL Belgomania** de 313 791 € à 315 000 €.

**ASBL Les Lundis d'Hortense** de 166 290 € à 230 000 €.

**ASBL Sowarex** de 210 031 € à 211 000 €.

**Studio des variétés** de 148 500 € à 160 000 €.

**Rockerill** de 61 175 € à 120 000 €.

**Les Ardentes SPRL** de 71 280 € à 95 000 €.

### Théâtre action

**Modestes augmentations**

**Centre du Théâtre Action** de 230 690 à 250 000 €

**Théâtre de la Communauté** de 315 448 à 350 000 €

**Brocoli Théâtre** de 87 176 à 90 000 €

**La Compagnie Maritime** de 63 360 à 85 000 €

**Théâtre sans accent (Grand Asile)** de 56 438 à 75 000 €

**Libertalia** de 0 à 60 000 €

**Théâtre et Réconciliation** de 0 à 60 000 €

### Théâtre adulte

**Faibles montées, fortes chutes**

**Océan Nord** de 492 247 à 500 000 €

**Rideau de Bruxelles** de 1 525 664 à 1 635 000 €

**Théâtre national** de 6 450 840 à 7 000 000 €

**Théâtre épique** de 74 250 à 90 000 €

**Compagnie de la Bête noire** de 0 à 60 000 €

**Raoul Collectif** de 0 à 75 000 €

**Balsamine** de 790 730 à 750 000 €

**Théâtre de l'Eveil** de 148 500 à 75 000 €

### Théâtre jeune public

**Modestes montées**

**La Montagne magique** de 0 à 120 000 €

**Compagnie 3637** de 0 à 60 000 €

**Pan ! (La Compagnie)** de 0 à 60 000 €

**Inti Théâtre Inti** de 0 à 60 000 €

**C<sup>ie</sup> Gare centrale** de 90 000 à 120 000 €

**Arts et Couleurs** de 60 000 à 95 000 €

**Tof Théâtre** de 159 211 à 225 000 €

**Pierre de Lune** de 264 649 à 384 649 €